

L'AAP Prépa-apprentissage : quel bilan ?

Léa Lima et Makiko Morel (Dares, Pôle évaluation du Plan d'investissement dans les compétences)

L'appel à projets (AAP) Prépa-apprentissage est un programme du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), lancé par le Haut-commissariat aux compétences fin 2018 afin de développer l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage. Il s'agissait de financer des projets innovants visant à faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes les plus vulnérables en leur proposant un accompagnement personnalisé dans une logique de sas et à sécuriser les parcours en apprentissage par une politique de prévention des ruptures de contrat.

Le programme affichait une ambition forte : accompagner 75 000 jeunes avec un budget prévisionnel de 260 millions d'euros (dont 150 millions étaient alloués à la première vague de l'AAP) pour soutenir une grande diversité de projets sur des périodes allant jusqu'à deux ans, et pour lesquels les organismes de formation étaient incités à nouer des partenariats dans le cadre de groupements ou de réseaux de centres de formation d'apprentis (CFA), avec les entreprises et des acteurs du champ de l'accompagnement et de l'insertion. La diversification des publics de l'apprentissage et l'amélioration des modalités de repérage des publics étaient une préoccupation forte de l'AAP. Le ciblage devait porter prioritairement sur les jeunes de moins de 30 ans qui sont sans emploi ni formation (NEETS¹) avec un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat (au plus de niveau V ou IV non validé), résidant en quartier de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), et en situation de handicap (pour lesquels le critère d'âge est levé).

L'appel à projet, géré administrativement et financièrement par la Caisse des Dépôts et Consignations, a permis de financer à ce jour 144 projets sélectionnés par quatre comités de sélection successifs entre 2019 et 2021. Les projets présentent une grande diversité, tant du point de vue de leur envergure (nombre d'entrées visées, budget) que de l'identité des porteurs (CFA d'entreprise ou de branche, organismes de formation et d'insertion).

Cette synthèse vise à restituer les conclusions des évaluations qualitatives réalisées dans le cadre du marché d'études d'évaluation de l'AAP Prépa-apprentissage lancé en 2020 par la Dares sous l'égide du comité scientifique d'évaluation du PIC. Ces travaux ont porté sur un échantillon de 20 projets lauréats de l'AAP (voir encadré ci-dessous).

Encadré – L'évaluation qualitative de Prépa-apprentissage

Deux cabinets d'études ont été retenus pour réaliser l'évaluation qualitative du dispositif Prépa apprentissage sur 8 lots régionaux entre 2021 et début 2023. Après une première cartographie des projets réalisées sur la base d'un questionnaire envoyé auprès des 114 lauréats retenus au moment du lancement du marché d'études, les équipes ont procédé à un choix raisonné de 20 lauréats qui ont fait l'objet d'une enquête plus approfondie par entretiens semi-directifs auprès des porteurs de projets, leurs formateurs, mais aussi des partenaires (prescripteurs, entreprises) et des stagiaires. Les équipes ont également mené des observations de terrain lors de sessions de formation. Ces 20 projets sont situés dans 8 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Grand Est, Haut de France, Ile-de-France, Martinique, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire) et trois d'entre eux se placent à l'échelle nationale. L'échantillon comprend des Prépa-apprentissage généralistes et des projets ancrés dans un secteur ou une filière professionnelle particulière. Beaucoup sont portés par des Centres de Formation des Apprentis (CFA) à l'image des 144 projets financés par le PIC, mais un certain nombre le sont par des organismes de formation et d'insertion.

En complément des données de terrain recueillies, les rapports des évaluations qualitatives mobilisent les données du « collecteur », l'outil de suivi mis en place par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et alimenté trimestriellement par les porteurs de projet lauréats des AAP nationaux du PIC : il s'agit des données agrégées portant sur les projets de 2019 à 2021 (collecteur, février 2022). Les données présentées dans cette synthèse sont issues des données individuelles portant sur les bénéficiaires de 2019 à 2022 (collecteur, février 2023).

¹ NEET : « not in employment, education or training »

1. Le déploiement et le ciblage de Prépa-apprentissage

Au terme de 4 années de déploiement, les projets Prépa-apprentissage comptabilisent 61 000 bénéficiaires. Si le niveau est en deçà des objectifs fixés initialement en termes de nombre d'entrées, la montée en charge du programme s'est faite à partir de 2020, malgré la crise sanitaire : le nombre d'entrées atteint 16 000 en 2020 contre 6 500 en 2019 (19 900 en 2021 et 18 600 en 2022). Un petit nombre de projets d'envergure, le plus souvent portés par des têtes de réseau régionales ou nationales qui fédèrent des organismes ayant une implantation locale, concentrent la moitié des bénéficiaires de Prépa-apprentissage.

Un effort important a été fourni pour cibler des publics jeunes qui n'ont pas facilement accès à l'apprentissage conformément aux objectifs de départ. La majorité des bénéficiaires de Prépa-apprentissage sont de jeunes mineurs (51% des entrées réalisées entre 2019 et 2022) et les peu diplômés² représentent en moyenne 83% du public (76% ont un niveau infra-bac). Comme pour les contrats d'apprentissage conclus depuis la réforme de 2018, le public cible de Prépa apprentissage s'élargit : entre 2019 et 2022, la part des jeunes de 18 ans ou plus augmente de 13 points et la part des diplômés de niveau baccalauréat ou plus augmente de 7 points. Si la majorité des bénéficiaires sont des hommes peu diplômés, les femmes sont de plus en plus nombreuses : elles représentent 35% des bénéficiaires en 2022. Les femmes qui s'inscrivent dans un parcours Prépa-apprentissage sont en moyenne plus âgées et plus diplômées que les hommes (55% des femmes ont 18 ans ou plus contre 46% des hommes, et la part des diplômés de niveau bac ou plus est de 17% chez les femmes contre 11% chez les hommes). En 2022, les personnes en situation de handicap représentent 6% des entrées en Prépa-apprentissage ; 21% des bénéficiaires résident en QPV et 10% en ZRR. La part de ces publics dépasse très nettement celle observée dans les entrées en contrat d'apprentissage³ : 1% des apprentis sont en situation de handicap et 7% résident en QPV.

Les études qualitatives révèlent plusieurs difficultés auxquelles les porteurs de projets ont été confrontés. Les diagnostics élaborés lors de la phase de conception des projets auraient conduit d'une part à surestimer le vivier de jeunes susceptibles de bénéficier du programme, et d'autre part à négliger l'existence d'autres dispositifs visant des publics proches à l'échelle locale, qu'ils s'agissent de programmes du PIC, des actions de pré qualification financées par les conseils régionaux dans le cadre de leur programme régional de formation (PRF) ou même d'autres projets Prépa-apprentissage présents sur le territoire. Bien que Prépa-apprentissage ait été pensé pour répondre à un besoin non couvert par les dispositifs existants, certains pouvant être perçus comme plus « scolaires », la concurrence des dispositifs destinés aux jeunes NEET est ressentie par un certain nombre de lauréats. Ont alors manqué des espaces d'animation de l'offre de formation à destination des jeunes peu qualifiés à l'échelle locale qui auraient pu porter le besoin de coordination et de concertation des acteurs, placés à défaut dans une situation de concurrence pour l'accès à ces publics. Mais la mise en œuvre des projets Prépa-apprentissage s'est faite dans un contexte de changement structurel et de réorganisation de l'écosystème partenarial, suite à la réforme de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018. L'absence de cadre de coordination territoriale a fortement limité la capacité à répondre aux difficultés rencontrées par les lauréats et les actions Prépa-apprentissage sont alors restées très dépendantes de la qualité du partenariat noué par chaque opérateur, et souvent de l'attitude individuelle des interlocuteurs concernés. Par ailleurs, peu de lauréats ont proposé de nouvelles modalités de repérage, comme attendu par l'appel à projets. Les efforts de sourcing se sont concentrés sur la communication pour faire connaître le dispositif ou la

² Personnes de niveau infra bac (sans diplôme ou de niveau de diplôme 3) ou de niveau bac non obtenu (niveau de diplôme 4 non validé).

³ Source : Dares. Champ : [contrats d'apprentissage privés pour les caractéristiques des nouveaux contrats](#).

filière d'apprentissage dans laquelle les porteurs de projets étaient intégrés auprès des jeunes mais surtout auprès des prescripteurs habituels : missions locales et Pôle emploi. Compte tenu du public cible, les missions locales sont apparues comme une source de repérage centrale. Leur implication a cependant été variable selon les projets, notamment en raison de la concurrence avec leurs propres dispositifs auxquels elles ont pu donner la priorité dans certains cas, alors même qu'elles étaient membre du consortium de la Prépa-apprentissage. Par ailleurs, le lien avec le milieu scolaire est resté largement contrarié : en particulier les réseaux de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education nationale n'ont pas figuré parmi les partenaires réguliers des porteurs de projets. En revanche, le rapprochement avec les acteurs du secteur social et médico-social de petite taille (associations locales d'aide aux personnes vulnérables, Protection judiciaire de la jeunesse, Foyers des jeunes travailleurs...) a facilité l'ouverture à des publics jusqu'alors éloignés de l'apprentissage. Les projets accueillant plus de 20% de personnes en situation de handicap parmi leur public sont de petite taille (190 entrées en moyenne) et pour la très grande majorité d'entre eux portés par des acteurs spécialisés du handicap.

2. Les logiques d'action des projets et parcours

Prépa-apprentissage vise à proposer un parcours d'accompagnement dans une logique de sas permettant au jeune d'identifier les compétences et les connaissances qu'il détient, de développer ses prérequis relationnels et de sécuriser son entrée en contrat d'apprentissage. L'AAP cherche également à apporter un accompagnement à l'entreprise qui accueille le jeune dans ses démarches administratives liées au recrutement d'alternants. Les approches proposées par les lauréats de l'appel à projets présentent une grande diversité des initiatives et se distinguent selon l'interprétation qui a été faite de l'AAP. Les évaluations qualitatives distinguent deux modèles types d'actions préparatoires : le modèle du « sas d'orientation » vers un univers professionnel et le modèle du « sas d'entrée » vers une formation en apprentissage.

Les projets de « sas d'orientation » sont des projets à visée généraliste, qui affichent l'ambition de servir les acteurs de l'alternance en général plutôt que les acteurs d'un secteur particulier. Il s'agit de faciliter l'orientation vers la voie de l'apprentissage et l'accès à l'apprentissage en général, au travers d'un éventail de choix d'orientation professionnelle plus ou moins connectés à une offre de formation préétablie. Ce modèle se distingue des projets conçus comme « sas d'entrée » qui répondent à la volonté de développer l'accès à l'apprentissage dans un CFA particulier ou dans une filière particulière. Ces projets visent davantage à valider l'orientation et préparer l'entrée dans certains parcours de formation en apprentissage, identifiés en amont et proposés par les porteurs de projet ou leurs partenaires. Ces actions sont souvent portées par des groupements de CFA qui mettent Prépa-apprentissage au service d'un projet d'intermédiation entre les jeunes, les CFA et les entreprises, dans un contexte de concurrence accrue sur le marché de l'apprentissage. Le projet vise alors à élargir le sourcing d'apprentis et à assurer de nouvelles entrées, avec de nouveaux profils de jeunes, ou à améliorer l'attractivité d'une filière, de manière coordonnée aux besoins des employeurs. Au-delà de ces deux modèles, de nombreux projets ont proposé une approche intermédiaire, cherchant à la fois à préciser l'orientation au sein d'un univers professionnel pré identifié, ainsi qu'à préparer l'entrée dans certains parcours de formation en apprentissage proposés par les porteurs de projet ou leurs partenaires.

La mise en œuvre de cette diversité de projets se traduit dans la durée des parcours Prépa-apprentissage, pouvant aller de quelques semaines à l'année complète. Les projets sectoriels, parfois directement intégrés à des CFA, qui développent un accompagnement dans une logique de « sas d'entrée » proposent des parcours de plus courte durée. A l'inverse, les parcours plus longs, jusqu'à 12 mois, se calent sur un calendrier scolaire et se retrouvent dans les projets portés par des acteurs de l'enseignement (Education nationale, enseignement agricole, enseignement spécialisé).

Le recours aux pédagogies immersives est assez fréquent sans être systématique. Certains projets se distinguent en particulier par la mise en place de pédagogies plus professionnalisantes, inspirées des formations professionnelles ou techniques, et pouvant s'appuyer sur les plateaux techniques pour confronter les jeunes au métier. Il s'agit le plus souvent de projets servant de « sas d'entrée », portés par un groupement de CFA et préparant l'entrée dans un CFA particulier, dont le contenu pédagogique est davantage axé sur la situation professionnelle.

En pratique, pour une même Prépa-apprentissage, les parcours mis en œuvre ont été relativement homogènes et peu différenciés. Les projets ont conçu une organisation de parcours types assez comparables, pensés peu ou prou comme une succession de trois phases, permettant l'intégration de jeunes avec des profils différents, puis un accompagnement tourné vers la vérification du projet dont le contenu va varier, avant d'établir des modalités de transition vers l'entreprise si un contrat d'apprentissage est obtenu, ou bien d'autres modalités de sortie. Les tentatives de composition des parcours à la carte, voire de modularisation des parcours, ont été assez peu nombreuses et ont buté sur des difficultés opérationnelles qui ont souvent conduit à réduire les ambitions d'individualisation des parcours.

L'individualisation des formations repose alors essentiellement sur la relation au stagiaire et la personnalisation des apports des formateurs. Dans l'ensemble, les projets portent l'ambition d'un accompagnement individualisé des jeunes, considéré comme une condition de réussite des parcours. La mise en œuvre de cet accompagnement repose sur l'identification d'un référent, formateur ou plus rarement conseiller en insertion professionnelle, et peut prendre la forme d'un coaching. Une attention particulière est apportée au projet individuel de chaque jeune et au diagnostic de ses besoins. L'ambition d'individualisation a pu se traduire également par l'adaptation de contenus aux besoins des jeunes (avec par exemple un module de remise à niveau proposé uniquement à certains bénéficiaires afin de préparer aux tests de sélection en apprentissage). La personnalisation des contenus nécessite la mise en place de petits groupes de stagiaires mais dont la composition est suffisamment stable pour permettre à l'intervenant de disposer d'une bonne connaissance des participants et à la dynamique de groupe de s'installer. Pour mettre en œuvre ces approches, la taille critique maximale des groupes est souvent estimée à une quinzaine d'apprenants.

Tant les formateurs que les prescripteurs s'accordent à considérer que la capacité de la Prépa-apprentissage à identifier et traiter les problématiques sociales contribue fortement à sécuriser le déroulement du parcours. Mais les réponses apportées à cette préoccupation partagée sont assez variables selon les projets, tant en termes d'ambition que de modalités opérationnelles. Globalement peu de dispositions sont prises pour traiter des éventuels freins à l'insertion rencontrés par les participants. Les problématiques du transport et de l'hébergement ont peu été citées. Le choix d'un certain nombre de lauréats est de reporter sur des partenaires extérieurs la prise en charge des problématiques autres que scolaires et professionnelles et font reposer l'efficacité du suivi sur une logique de réseau sans que l'accompagnement soit véritablement pensé en interne.

3. Les apports d'un parcours Prépa-apprentissage

D'après les données collectées par la DGEFP auprès des lauréats, 54 000 jeunes sont sortis du parcours Prépa-apprentissage entre 2019 et 2022⁴ et près des deux tiers d'entre eux ont achevé le programme (soit 33 000 jeunes). Conformément aux objectifs de l'appel à projets, le débouché le plus probable de ces stagiaires est bien l'alternance, dans 44% des cas (43% entrent en contrat d'apprentissage et 1% en contrat de professionnalisation)⁵.

La situation à la sortie, et notamment l'obtention d'un contrat d'apprentissage, est très variable d'un projet à l'autre. Cependant les différentiels de résultats entre les projets ne sauraient être interprétés sans prendre en compte l'hétérogénéité des publics à l'entrée. Certains projets ont pu être plus sélectifs que d'autres, notamment en termes de précision du projet professionnel, de motivation et même de maîtrise de compétences scolaires prédictives des chances de réussite des tests d'entrée en CFA. Les entretiens avec les jeunes donnent à penser que leurs ressources sociales et économiques peuvent jouer un rôle. L'environnement familial notamment constitue un facteur d'aide et de soutien. Ceux qui résident chez leurs parents, qui sont aiguillés dans leurs choix par des familles qui connaissent l'apprentissage ou orientent vers un métier, semblent avoir plus de chance de poursuivre par un contrat d'apprentissage.

L'évaluation qualitative met en évidence les effets « contacts » induits par les projets Prépa-apprentissage qui permettent une mise en relation des jeunes avec des formations et des entreprises recruteuses (y compris en contrat d'apprentissage). Ces effets semblent d'autant plus importants que le projet se place dans une optique interventionniste auprès des employeurs et des partenaires, et dont l'action ne se concentre donc pas uniquement sur les jeunes. L'accompagnement proposé aux employeurs dans les démarches administratives liées au recrutement en apprentissage constitue une forte incitation à prendre un apprenti dans l'entreprise. Cette aide n'est pas négligeable, notamment pour des petites et moyennes entreprises (TPE et PME), pour lesquelles ces démarches peuvent être perçues comme lourdes et fastidieuses. Dans certains cas, la fonction d'accompagnement et de mise en relation, qui nécessite un investissement important, a permis de compenser de forts handicaps du public à l'entrée. A titre illustratif, dans le cadre d'un projet ciblé sur les jeunes en situation de handicap, l'accompagnement très individualisé proposé par le porteur à la fois dans les formalités administratives (notamment les aides disponibles) et les adaptations de postes nécessaires a permis de sécuriser le recrutement de jeunes et de les rassurer sur la prise en compte de leurs contraintes.

Les effets positifs de la mise en relation sur les parcours à la sortie dépendent du degré de maturité du projet professionnel du jeune. Ils sont d'autant plus importants pour les jeunes qui ont un projet professionnel construit, une détermination et connaissance de ce qu'est l'alternance, et vont alors tester des métiers et élargir leurs options possibles. L'intermédiation peut jouer un rôle central pour les projets positionnés sur les secteurs en tension, la prépa-apprentissage servant alors de phase de pré-recrutement. Lorsque les projets sont plus flous, le dispositif repose sur une combinaison de mises « en condition » et de mises « en situation », visant d'une part à travailler, confirmer ou réorienter le projet, et d'autre part à tester le projet. La personnalisation et l'individualisation de l'accompagnement

⁴ Parmi les 61 000 bénéficiaires de Prépa-apprentissage entre 2019 et 2022, 12% sont considérés comme « en cours de parcours », la date et le motif de sortie n'étant pas renseignés.

⁵ Les données disponibles renseignent sur la situation du bénéficiaire 30 jours après le parcours (dès lors que cette situation a démarré avant la fin du parcours et est toujours valable, ou dans les 30 jours après sa sortie), et non sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires. Il est possible que parmi les personnes sans emploi, certaines aient accédé à un contrat d'apprentissage à un horizon plus lointain. Par ailleurs, certaines sorties anticipées peuvent correspondre à des sorties vers l'apprentissage.

sont importantes dans cette analyse des situations vécues. Le dispositif peut produire des effets contact mais aussi parfois des effets « prises de conscience » décisifs, pouvant conduire à une entrée dans une autre formation qu'en alternance ou une entrée en emploi : parmi les jeunes ayant achevé un parcours Prépa-apprentissage, 15% entrent en formation hors alternance et 5% sont en emploi. A *minima*, Prépa-apprentissage permet une remobilisation et une reprise de confiance en soi, une variable clé dans un parcours d'entrée dans la vie active. Cette remobilisation est plus ou moins forte et certains projets vont peu se différencier d'autres dispositifs de remobilisation et d'insertion des jeunes.

Enfin, l'évaluation relève de rares situations où le dispositif ne semble pas produire d'effets à court terme, ne parvenant pas à assurer un minimum d'engagement et de motivation à suivre le parcours. Chez certains jeunes avec plus de difficultés et des projets moins aboutis, les effets de remobilisation ne suffisent pas à protéger du risque d'abandon.